



# Le réseau des *Oasis Nature*

**Accueillez la biodiversité  
chez vous.**



# Qu'est ce qu'une Oasis Nature ?



**Une Oasis Nature, c'est un jardin, un parc, ou un domaine, mais c'est aussi un balcon ou une terrasse, où la nature est respectée et peut se développer. Dans tous les cas, c'est un espace où la biodiversité s'épanouit.**

Quelques fleurs suffisent pour faire revenir coccinelles, abeilles et papillons. Alors aux oubliettes les trop grandes surfaces de gazons ras uniformes, les trop longues haies de thuyas et autres «déserts verts», finis les pesticides et la chasse... Voici venu le temps de la

diversité ! **Optez pour une haie champêtre, une prairie fleurie, un potager bio... Accrochez quelques niochis, installez des abris à insectes, créez une mare...**

La nature ingénieuse vous étonnera ! Quelques mètres carrés peuvent suffire à l'ap-

parition d'une flore et d'une faune riches et variées ! Et la multiplication de ces lieux d'accueil est une contribution certaine à la sauvegarde de la biodiversité pour le plus grand bien de la nature mais aussi pour le vôtre !

# Pourquoi créer une Oasis Nature ?



**Parce que l'urbanisation va croissant et s'ajoute aux méfaits des pollutions.**

**Parce que l'avenir de la biodiversité nous concerne tous et que nous pouvons tous agir !**

**Créer une Oasis Nature, c'est peut-être un grain de sable à l'échelle de la planète mais cette action simple est efficace pour enrayer la dégradation de la biodiversité locale.**

En créant une Oasis Nature, vous adoptez un comportement éco-responsable. En faisant place à la spontanéité naturelle, vous participez

à la reconstitution d'un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines.

C'est aussi l'occasion de redécouvrir simplement les beautés de la nature et de s'offrir ainsi un petit coin de paradis à domicile.

Prenez quelques bonnes résolutions et la nature vous convaincra ! Votre Oasis sera



un lieu privilégié. Elle sera un enchantement pour les yeux, un lieu d'émerveillement où vos enfants, amis et voisins trouveront calme et détente.



# Comment



## créer une Oasis Nature ?

Simplement en s'engageant à respecter la charte des Oasis Nature et en nous envoyant le formulaire d'inscription joint.

Toutes différentes les unes des autres, de quelques mètres carrés à plusieurs centaines d'hectares, les Oasis Nature se reconnaissent en effet dans une même charte. Cette charte n'est ni un document juridique, ni une liste d'exigences.

Il s'agit d'un engagement volontaire pour le respect de bonnes pratiques de gestion de son terrain favorables à l'accueil et à l'épanouissement de la faune et de la flore sauvages.



# Qui



## peut créer une Oasis Nature ?

Particuliers mais aussi collectivités, établissements scolaires et entreprises. Chacun peut agir et créer son Oasis Nature, en adhérant à l'association.



# Charte des Oasis Nature

Mon Oasis Nature est un espace propice à la préservation de la biodiversité et qui concourt à recréer des liens entre humanité et nature.

## Spontanéité

Je laisse la nature trouver sa place dans cette oasis où l'on ne chasse pas.

## Naturel

Mon Oasis Nature est un espace sans produits chimiques, où je privilégie des techniques de jardinage douces.

## Diversité

Je mets en place des lieux d'accueil diversifiés favorables au développement de la faune et de la flore.

## Sélectivité

Je préfère les plantes locales, pour les espèces décoratives comme pour les variétés potagères ou fruitières, j'évite les espèces invasives.

## Sobriété

Je limite l'éclairage nocturne et modère ma consommation d'eau.

## Solidarité

Mon Oasis Nature est une contribution, modeste mais indispensable, au bien-être et à la santé de tous, et je m'engage à en parler autour de moi.





# Fiche d'inscription au réseau des *Oasis Nature*

Je crée une "Oasis Nature" et je m'engage à respecter la Charte, en rejoignant le Réseau des Oasis Nature

*Ce réseau est réservé aux adhérents de l'association "Humanité et Biodiversité"*

Je suis déjà adhérent(e) d'Humanité et Biodiversité

Je deviens adhérent(e) à Humanité et Biodiversité

À titre individuel 25 €

Membre majeur supplémentaire : *Toute personne majeure de la même famille et vivant à la même adresse qu'une personne ayant adhéré à 25 €, peut devenir adhérente avec une cotisation de seulement 10 €.*  x 10  €

Associations, syndicats, collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants 50 €

Entreprises, collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants 100 €

Ma commande de panneaux (voir au dos) s'élève à :  €

Je souhaite soutenir Humanité et Biodiversité grâce à un don  €

**Montant total**  €

## ADHÉRENT PRINCIPAL

*Le renseignement des mentions suivies d'un astérisque (\*) est facultatif.*

Nom

Prénom

Organisme\*

Adresse

Code postal  Ville

Pays

Téléphone\*

E-mail\*

Profession\*

Année de naissance\*

Comment avez-vous

connu notre association ?\*

## ADHÉRENT(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

*Selon les conditions indiquées plus haut.*

Nom et prénom

Email  Tél

Nom et prénom

Email  Tél

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Liberté", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Humanité et Biodiversité est l'unique destinataire des informations que vous lui communiquez.

# Signalez votre Oasis Nature

Si vous avez rejoint le réseau des Oasis Nature, signalez votre engagement, en exposant le panneau ci-dessous à la vue de tous...

Ces panneaux sont prévus pour résister aux intempéries. Ils comportent des trous pour faciliter leur installation.

Deux formats sont disponibles :

- losangique (21x21cm)

- rectangulaire (21x30cm)



➔ Attention, pour signaler spécifiquement l'interdiction de chasser, voir les panneaux avec le texte adapté page 6.

La commande de panneaux Oasis Nature n'est possible que pour les personnes s'inscrivant au Réseau des Oasis Nature (voir fiche d'inscription).

	Format losangique (21x21cm)	Format rectangulaire (21x30cm)	Total
Panneaux "Ici on préserve la biodiversité"	Quantité : ..... x 4 €	Quantité : ..... x 5 €	..... €
Panneaux hors ACCA "Ici on ne chasse pas"	Quantité : ..... x 4 €	Quantité : ..... x 5 €	..... €
Panneaux ACCA "Ici Chasse interdite"	Quantité : ..... x 4 €	Quantité : ..... x 5 €	..... €

Emballage et port	→
1 à 5 panneaux .....	6 €
6 à 10 panneaux.....	7 €
Au-delà et/ou pour l'étranger, merci de nous consulter.	

Frais de port	..... €
<b>Total général</b>	..... €
<i>A reporter sur la fiche d'inscription au dos</i>	

**La Fondation Norauto soutient le programme Oasis Nature**



# Fiche d'identité de votre Oasis



## Localisation du terrain :

Rue : .....

Code postal : ..... Localité : .....

La superficie de mon terrain est de : ..... m<sup>2</sup> ou ..... ha

## La situation géographique de mon oasis :

En centre ville

En village

En zone pavillonnaire

Isolé

## Précisez aussi :

Zone ACCA

Zone hors ACCA

(Voir page 6 et 7)

## Mon Oasis Nature, c'est :

Un balcon (immeuble)

Une terrasse (immeuble)

Un jardin clos

Un bois

Un espace ouvert, type prairie, champs, ou.....

Autre, précisez : .....

Vous pouvez géolocaliser votre Oasis Nature sur la carte interactive de notre site internet : [www.humanite-biodiversite.fr](http://www.humanite-biodiversite.fr)



**Mon Oasis Nature est composée de :**

- Prairie (surface :.....m<sup>2</sup> ou .....ha)
- Pelouses
- Mares ou étangs (surface :.....m<sup>2</sup>)
- Rivières, ruisseaux
- Haies (nombre de mètres linéaires :.....m)
- Arbres isolés
- Bois (surface :.....m<sup>2</sup> ou .....ha)
- Potager
- Cultures (précisez :.....)

**Mon Oasis Nature dispose de :**

- Tas de compost
- Récupérateur d'eau
- Nichoirs pour oiseaux (nb :.....)
- Gîtes pour autres espèces / Abris
- Murs comportant des cavités
- Bâtiments

**Vous ne retrouvez pas une ou des richesses caractéristiques de votre Oasis, décrivez-les nous !**

.....

.....

.....

.....

.....

**Les 2 fiches sont à retourner à :  
Humanité et Biodiversité, 110 bd Saint-Germain 75006 Paris**

# Les Oasis Nature

## un réseau écologique



**Aujourd'hui, la préservation de zones de nature remarquables mais isolées dans l'espace, si elle reste nécessaire est insuffisante.**

Il faut parvenir à construire un maillage, une mosaïque d'espaces favorables à la biodiversité partout sur le territoire, et ainsi assurer continuités et proximités entre les milieux naturels, pour permettre aux es-

pèces de circuler, d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner.

Le réseau des Oasis Nature est une contribution à ce réseau écologique du territoire.



# La communauté

## des Oasis Nature



En créant votre Oasis Nature, vous rejoignez la communauté des Oasis ; vous pourrez bénéficier de nombreux conseils, partager et échanger avec notre association Humanité et Biodiversité et les autres membres du réseau.

Sur notre site : [www.humanite-biodiversite.fr](http://www.humanite-biodiversite.fr) vous aurez également la possibilité de créer votre espace personnel qui vous permettra de décrire les richesses de votre Oasis et contacter les autres membres du réseau. Vous pourrez publier et commenter des articles, signaler des

événements et vous tenir informé de toute l'actualité sur la biodiversité.

**Appartenir au réseau des Oasis Nature fait de vous un ambassadeur, une ambassadrice de la vie !**



# Chasse :



## comment l'interdire ?

Vous souhaitez créer une Oasis Nature mais votre terrain est soumis ou potentiellement soumis à une activité de chasse.

Voici la réglementation concernant la chasse :



panneau type1

### Cas général

L'article L.422-1 du Code de l'Environnement stipule que « Nul n'a le droit de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit ». Tout propriétaire peut donc interdire la chasse chez lui et créer son Oasis Nature.

**Il est donc possible d'utiliser le panneau de type 1.**

### Cas Particulier des zones ACCA

Attention, l'article L.422-1 ne s'applique pas dans les 29 départements soumis à la loi Verdeille (03, 05, 07, 09, 11, 15, 17, 23, 25, 26, 31, 33, 35, 38, 39, 40, 43, 54, 55, 56, 66, 70, 73, 74, 79, 82, 86, 87, 90) qui instaure des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées).

En effet en ces lieux, la chasse se pratique sur tout le territoire de l'ACCA et celui-ci inclut les propriétés privées\*, même celles des non-chasseurs.

Depuis le 27 juillet 2001, suite à la loi du 28 juin 2000, tout propriétaire peut faire opposition à l'inclusion de ses terres dans le territoire de l'ACCA pour « convictions personnelles » (c'est également le cas si le terrain est clôturé conformément aux exigences du Code rural – mur et grillage continu faisant obstacle au passage des hommes et des animaux).

L'article L422-15 du Code de l'Environnement stipule que « La personne ayant formé opposition est tenue de procéder à la signalisation de son terrain matérialisant l'interdiction de chasser ».

La signalisation visuelle de votre Oasis sera alors obligatoire après prise de l'arrêté préfectoral de retrait de vos terrains du territoire de l'ACCA.

**Vous devez pour cela utiliser le modèle de panneau de type 2.**

panneau type2



\*Excepté les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour des habitations, dans lesquels le cas général de l'article L.422-1 s'applique.

NB : Si votre Oasis Nature est localisée en zone de chasse, il est conseillé de signaler son existence aux sociétés de chasse locales, à la gendarmerie et à votre mairie.



# Se retirer d'une ACCA



**Vous devez adresser une demande au Préfet dans un délai de 6 mois au moins avant l'expiration d'une période de 5 années (ou multiple de cinq) partant de la date de création de l'ACCA.**

La demande se présente sous la forme d'une lettre recommandée en 3 exemplaires.

Humanité & Biodiversité propose un exemple-type de cette lettre sur son site internet (nous pouvons vous l'envoyer par courrier).

L'engagement à ne ni chasser ni laisser chasser, et celui de placer des pancartes à la périphérie des parcelles sont à

notifier clairement. Dans le cas où vos parcelles sont sur des communes différentes, il faut faire de même pour chaque ACCA concernée.

## Et pour les locataires ?

La loi lie le droit de chasse, donc son interdiction, au droit de propriété, mais de nombreux locataires peuvent,

malgré tout, créer une Oasis Nature. Il suffit pour cela que l'espace concerné, et dont vous avez la jouissance, ne soit pas et ne puisse pas être chassé : espaces clos, jardins clos, balcons, terrasses.



## Attention !

1 – L'exception du fermage: dans les baux ruraux, le statut légal du fermage donne au fermier le droit de chasser sans que le propriétaire puisse s'y opposer. Ce dernier peut cependant retirer ses terrains de l'ACCA en laissant son fermier seul chasser. C'est un cas très particulier puisque dans les autres cas, le propriétaire qui retire ses terres de l'ACCA doit s'engager à interdire la chasse sur ses biens.

2 – Le processus de retrait d'une AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) est en tout point identique à celui relatif à une ACCA

3 – Tout nouvel acquéreur d'un terrain déjà retiré du territoire d'une ACCA doit confirmer le maintien du retrait dans un délai de 6 mois après la date de l'achat. A défaut, les terrains seront dévolus à l'ACCA et les démarches pour les en retirer sont celles énoncées ci-dessus, de même si les terrains n'étaient pas retirés de l'ACCA par le précédent propriétaire.

4 – En cas de copropriété, l'unanimité des copropriétaires est requise pour la demande de retrait.

5 – Le conseil d'administration d'une société, d'une association ou de toute personne morale peut valablement délibérer et mandater un représentant pour faire la demande de retrait de ses terrains d'une ACCA.

6 – Une ACCA peut encore se constituer dans une commune si 60% des propriétaires possédant 60% de la superficie de la commune le demandent au préfet. Une enquête publique est déclenchée. L'opposition des propriétaires non-chasseurs doit être notifiée par une lettre recommandée avec accusé de réception.



**« La biodiversité nous concerne au premier chef, car la biodiversité c'est nous, nous et tout ce qui vit sur terre. »**

Hubert Reeves, Président de « Humanité et Biodiversité »

Or la biodiversité, ce premier pilier du bien-être humain dont nous dépendons au quotidien, va mal. Toutes les études le confirment.

Il convient d'agir aujourd'hui et d'agir puissamment, car sauvegarder la biodiversité, c'est sauvegarder la vie !

C'est cette volonté d'action qui anime Humanité et Biodiversité.

Humanité et biodiversité est une association nationale, reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature par le Ministère de l'Environnement.

Héritière de la Ligue Roc, elle s'est attachée depuis 1976, à défendre la nature et les non chasseurs. En adoptant en 2012 le nom de Humanité et biodiversité nous affirmons avec force notre engagement vers une prise en compte plus large et plus complète des liens qui unissent l'humanité à l'ensemble du vivant dans une communauté de destin.

Humanité et Biodiversité est force de propositions pour influencer sur les décideurs politiques et économiques, elle assure une veille juridique pour améliorer et faire respecter la réglementation, elle mène des actions de sensibilisation pour tous les publics.

Avec ses adhérents, Humanité et Biodiversité crée un réseau d'espaces favorables à la faune et à la flore, les Oasis Nature.

Rejoignez nous !

**« Nous sommes des milliers en France à avoir un espace susceptible de devenir Oasis Nature. D'oasis en oasis, retrouvons le lien entre humanité et biodiversité.**

**Nous comptons sur vous. »**

Hubert Reeves



Association Humanité et Biodiversité  
Réseau des Oasis Nature  
110 bd Saint Germain 75006 Paris  
tel: 01.43.36.04.72

mail: [oasisnature@humanite-biodiversite.fr](mailto:oasisnature@humanite-biodiversite.fr)  
site: [www.humanite-biodiversite.fr](http://www.humanite-biodiversite.fr)



Publié avec le soutien de l'Institut Jardiland

